

**SFCR :  
SOLVABILITE ET  
SITUATION FINANCIERE**

**RAPPORT 2018**



|  |           |
|--|-----------|
| <b>Synthèse</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>A. Activités et résultats</b> .....   | <b>4</b>  |
| A.1 Activité .....   | 4         |
| A.2 Résultats de souscription .....  | 5         |
| A.3 Résultats des investissements.....   | 7         |
| A.4 Résultats des autres activités .....   | 9         |
| <b>B. Système de Gouvernance</b> .....   | <b>10</b> |
| B.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....   | 10        |
| B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité .....  | 17        |
| B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation<br>interne des risques et de la solvabilité ..... | 18        |
| B.4 Système de contrôle interne .....  | 20        |
| B.5 Fonction d'Audit Interne.....  | 22        |
| B.6 Fonction actuarielle.....  | 23        |
| B.7 Sous-traitance .....   | 23        |
| <b>C. Profils de risque</b> .....  | <b>25</b> |
| C.1 Risque de souscription .....   | 25        |
| C.2 Risque de marché.....  | 27        |
| C.3 Risque de crédit.....  | 29        |
| C.4 Risque de liquidité.....   | 29        |
| C.5 Risque opérationnel .....  | 30        |
| C.6 Autres risques importants .....  | 30        |
| <b>D. Valorisation à des fins de solvabilité</b> .....   | <b>31</b> |
| D.1 Actifs .....   | 31        |
| D.2 Provisions techniques .....  | 33        |
| D.3 Autres passifs .....   | 38        |
| <b>E. Gestion du capital</b> .....   | <b>39</b> |
| E.1 Fonds propres.....   | 39        |
| E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....   | 40        |
| <b>Annexes</b> .....   | <b>43</b> |

## Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance du 29 Mars 2019.

### L'activité

Dans un contexte de baisse contenue des rendements des Fonds Euro en 2018 et d'une réglementation fiscale (flat tax), certes harmonisée avec les autres placements, mais plus favorable pour les nouveaux contrats, le chiffre d'affaires de PREPAR-VIE a progressé globalement de 10,5 % par rapport à 2017. La collecte nette a fortement augmenté par rapport à 2017 et s'établit à 197 M€.

### Les faits marquants concernant l'activité 2018

- ▶ Collecte nette sur le Fonds EURO Croissance PREPAR Avenir, lancé le 02/02/2016, en hausse de 11,7 % par rapport à 2017.
- ▶ Part des Unités de Compte et du Fonds EURO Croissance dans la collecte brute égale à 29 %.
- ▶ Bonne progression des primes en Prévoyance Vie, notamment en assurance des emprunteurs : +16,7 % (corrélée à l'activité soutenue de la Banque sur le financement).
- ▶ Baisse significative du taux de rachat (6,52 %, vs 7,26 %).

### Les points d'attention pour 2019

- ▶ Baisse de la collecte brute et nette en UC, au profit du Fonds Euro.

### Les résultats

- ▶ Le résultat 2018 après impôt s'élève à 18,3 M€ (contre 20,1 M€ en 2017).

Au titre de l'exercice 2018, on soulignera les points suivants :

- ▶ une baisse du résultat par rapport à 2017, uniquement due à une dotation élevée aux provisions liées à l'évolution des marchés financiers ;
- ▶ une augmentation des charges d'exploitation liée au plan de recrutement de la société ;
- ▶ les marges sur encours en Euros et en Unités de compte sont en légère progression par rapport à 2017 ;
- ▶ la marge de Prévoyance bénéficie à la fois de la progression des volumes, d'un bon résultat technique et de l'optimisation réalisée du programme de réassurance; elle progresse de 27 % par rapport à 2017.

### La Solvabilité

Au 31/12/2018, le capital de solvabilité requis de PREPAR-VIE s'élève à 384,6 M€. Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 521 M€, ce qui conduit à un ratio de couverture de 136 %.

## A. Activité et résultats

### A.1 Activité

#### A.1.1. Introduction

Créée en 1984, PREPAR-VIE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 142 183 792 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire dont elle constitue le pôle assurance.

PREPAR-VIE compte au 31/12/2018, 115 collaborateurs, tous installés sur un site unique : Tour Franklin à Paris La Défense.

PREPAR-VIE propose des contrats d'assurance de personnes, principalement auprès des clients de la BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-VIE sont les suivantes :

- ▶ branche 20 (Vie-Décès),
- ▶ branche 22 (Unités de Compte),
- ▶ branche 24 (Capitalisation),
- ▶ branche 2 (Maladie), à titre accessoire à la branche 20.

PREPAR-VIE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA  
2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,
- ▶ Cabinet Deloitte France  
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

#### A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principaux produits commercialisés sont les suivants :

- ▶ des contrats d'épargne à versements libres sous forme d'assurance-vie ou de capitalisation, commercialisés par la BRED et par des réseaux externes ;
- ▶ des contrats retraite avec un cadre fiscal particulier (contrats « Madelin », PERP) ;
- ▶ des contrats « vie entière », dans le cadre de financement d'Obsèques ;
- ▶ des contrats de prévoyance (type assurance-emprunteurs ou « temporaire décès »).

Au 31 Décembre 2018, PREPAR-VIE commercialise environ 239 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,5 Milliards d'euros et 583 000 contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices :

| <i>En Millions d'euros</i>        | 2018         | Répartition<br>2018 | 2017         | Variation<br>2017/2018 |
|-----------------------------------|--------------|---------------------|--------------|------------------------|
| Epargne                           | <b>725,9</b> | <b>91%</b>          | <b>655,2</b> | <b>11%</b>             |
| <i>Euros</i>                      | 463,7        | 58%                 | 425,5        | 9%                     |
| <i>UC</i>                         | 168,1        | 21%                 | 169,3        | -1%                    |
| <i>Support Euro-Croissance</i>    | 32,1         | 4%                  | 26,4         | 22%                    |
| <i>Acceptation en Réassurance</i> | 61,9         | 8%                  | 34,1         | 82%                    |
| Retraite                          | 3,4          | 0%                  | 4,9          | -31%                   |
| Vie entière                       | 3,0          | 0%                  | 2,9          | 1%                     |
| Prévoyance                        | 62,4         | 8%                  | 55,1         | 13%                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>794,6</b> |                     | <b>718,2</b> | <b>11%</b>             |

L'année 2018 a connu une augmentation significative de la collecte brute et nette avec un taux de diversification (UC et support euro-croissance) qui atteint respectivement 29 % de la collecte brute et 65 % de la collecte nette. La progression de la collecte nette a notamment été possible grâce à la baisse significative du taux de rachat sur l'exercice.

Après avoir connu une forte croissance en 2017, la collecte sur les Unités de Compte est en légère décroissance en 2018.

L'assurance des emprunteurs en Prévoyance bénéficie d'une bonne progression en 2018 (+16,7 %), contribuant ainsi à l'augmentation globale du périmètre Prévoyance (+13 %).

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane) ...

Enfin, PREPAR-VIE réassure financièrement un fonds interne collectif situé au Luxembourg.

## **A.2 Résultats de souscription**

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2018 et 2017. Une partie de ses lignes figure de façon plus détaillée dans l'état QRT S.05.01 en Annexe de ce document.

| En Millions d'euros                            | 2018                |              |                    | 2017         |
|--|---------------------|--------------|--------------------|--------------|
|  | Brut de réassurance | Réassurance  | Net de réassurance |              |
| Primes acquises                                | 794,6               | 27,4         | 767,2              | 694,6        |
| Charges de sinistres (*)                       | -557,5              | -6,6         | -550,9             | -576,2       |
| Charges des autres provisions techniques       | -69,1               | -0,4         | -68,8              | -145,5       |
| Ajustement ACAV (**)                           | -109,2              |              | -109,2             | 53,2         |
| <b>Solde de souscription</b>                   | <b>58,7</b>         | <b>20,5</b>  | <b>38,3</b>        | <b>26,2</b>  |
| Produits nets des placements (**)              | 147,7               |              | 147,7              | 175,4        |
| Participations aux résultats (**)              | -106,2              | 0,0          | -106,2             | -123,0       |
| <b>Solde financier</b>                         | <b>41,5</b>         | <b>0,0</b>   | <b>41,5</b>        | <b>52,4</b>  |
| <b>Produits des placements transférés (**)</b> | <b>-5,6</b>         |              | <b>-5,6</b>        | <b>-6,9</b>  |
| <b>Commissions et Frais</b>                    | <b>-67,9</b>        | <b>-16,8</b> | <b>-51,1</b>       | <b>-47,5</b> |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>26,7</b>         | <b>3,6</b>   | <b>23,0</b>        | <b>24,1</b>  |

(\*) hors frais de gestion des sinistres

(\*\*) Non inclus dans le QRT S05.01

En 2018, le chiffre d'affaires global net de réassurance a progressé de 10,5 %, hausse essentiellement constatée sur le fonds en Euros.

La charge de sinistres a progressé de 4,4 %, en partie liée au taux de rachat des contrats en Epargne qui s'établit à 6,5 % (contre 7,3 % en 2017). Grâce à ces effets croisés, la collecte nette globale a fortement progressé, assurant une croissance globale des encours.

Le détail des charges de provisions techniques par grandes lignes d'activité est le suivant :

| En Millions d'euros                             | 2018         | 2017          |
|---|--------------|---------------|
| Fonds en Euros                                  | -92,3        | 33,9          |
| Unités de Compte                                | 37,0         | -163,4        |
| Autres Provisions Techniques                    | -13,5        | -16,0         |
| <b>Charges des autres provisions techniques</b> | <b>-68,8</b> | <b>-145,5</b> |

La variation positive sur les Unités de Compte reflète la baisse des marchés sur la fin de l'exercice 2018. A contrario, la charge négative sur les Fonds en Euros résulte de la forte collecte brute.

Le solde financier s'élève à 41,5 millions d'euros, en baisse de 20,8 % par rapport à 2017. Il traduit la baisse des rendements récurrents suite à la persistance des taux à des niveaux très bas.

Enfin, le niveau des frais et commissions a progressé de 7,6 % en 2018, lié à l'augmentation des encours globaux :

| <i>En Millions d'euros</i>           | 2018        | 2017        |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Frais d'acquisition                  | 15,7        | 13,3        |
| Frais d'administration               | 28,8        | 26,6        |
| Frais financiers                     | 3,8         | 3,0         |
| Frais de gestion des sinistres       | 14,4        | 13,5        |
| Autres Frais                         | 5,3         | 5,0         |
| Commissions de réassurance           | -16,8       | -14,0       |
| <b>Frais (y compris commissions)</b> | <b>51,1</b> | <b>47,5</b> |

Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 23 millions d'euros, en baisse de 4,4 % par rapport à 2017.

### A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-VIE par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-VIE, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes solvabilité 2.

| <i>En Millions d'euros</i>                        | 2018                           |                                     | 2017                           |                                     |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
|   | <i>En normes Solvabilité 2</i> | <i>En normes comptables locales</i> | <i>En normes Solvabilité 2</i> | <i>En normes comptables locales</i> |
| Obligations d'Etat                                | 743,4                          | 589,7                               | 186,8                          | 151,5                               |
| Obligations d'entreprises                         | 3 578,8                        | 3 429,3                             | 3 522,3                        | 3 229,9                             |
| Actions   | 34,7                           | 27,0                                | 44,0                           | 35,8                                |
| Fonds d'investissement                            | 2 202,7                        | 2 083,1                             | 2 173,8                        | 1 940,4                             |
| Titres garantis                                   | 44,0                           | 43,7                                | 48,6                           | 48,3                                |
| Trésorerie et dépôts                              | 22,4                           | 22,4                                | 115,5                          | 115,5                               |
| Prêts et prêts hypothécaires                      | 8,5                            | 8,5                                 | 584,0                          | 465,4                               |
| Immobilier  | 38,5                           | 21,2                                | 37,7                           | 21,6                                |
| <b>Total Actifs hors Unités de Compte</b>         | <b>6 672,9</b>                 | <b>6 224,7</b>                      | <b>6 712,8</b>                 | <b>6 008,4</b>                      |
| <b>Actifs représentatifs des Unités de Compte</b> | <b>1 031,2</b>                 | <b>1 031,2</b>                      | <b>1 064,6</b>                 | <b>1 067,1</b>                      |
| <b>ACTIF TOTAL</b>                                | <b>7 704,2</b>                 | <b>7 256,0</b>                      | <b>7 777,4</b>                 | <b>7 075,4</b>                      |

Le tableau des investissements au 31/12/2018 présente une reclassification des prêts de titres : en 2017, ceux-ci étaient affectés à la catégorie « Prêts et prêts hypothécaires ». En 2018, ils ont été réaffectés à leur catégorie d'origine, principalement les « Obligations d'Etat ».

En 2018, sur la poche taux, à l'instar de l'exercice précédent, les investissements ont été orientés vers des émissions spécifiques permettant d'obtenir des rendements nettement supérieurs au marché avec un risque maîtrisé. En effet, il a été jugé préférable de cibler les investissements sur des opérations d'opportunité, en lieu et place d'émissions classiques à très faible rendement.

Des achats obligataires ont été effectués, principalement en titres d'entreprises ainsi que sur des titres à court-moyen terme pour la trésorerie longue.

Les achats d'actifs de diversification ont été orientés sur des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissements en immobilier, et plus marginalement sur des OPCVM actions.

Au 31/12/2018, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs, ainsi que des loyers perçus des immeubles détenus en direct. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

| <i>En Millions d'euros</i>   | 2018         | 2017         |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Obligations d'Etat           | 25,0         | 25,7         |
| Obligations d'entreprises    | 104,4        | 119,8        |
| Actions                      | 0,8          | 1,6          |
| Fonds d'investissement       | 40,7         | 34,0         |
| Titres garantis              | 0,9          | 1,0          |
| Prêts et prêts hypothécaires | 1,0          | 1,3          |
| Immobilier                   | 2,2          | 1,7          |
| <b>TOTAL REVENUS</b>         | <b>175,1</b> | <b>185,1</b> |

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées. Leur ventilation est la suivante :

| <i>En Millions d'euros</i>                  | 2018         | 2017        |
|---|--------------|-------------|
| Obligations                                 | -3,4         | 1,3         |
| Actions                                     | 1,6          | 3,7         |
| Fonds d'investissement                      | -19,5        | -7,9        |
| <b>TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES</b> | <b>-21,4</b> | <b>-2,9</b> |

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-VIE sont les suivants :

| <i>En Millions d'euros</i>                            | <i>2018</i>   | <i>2017</i> |
|---|---------------|-------------|
| Variation des surcotes/décotes                        | -5,2          | -5,4        |
| Variation de la provision pour Dépréciation Durable   | -0,4          | 0,8         |
| Ajustements ACAV sur contrats en Unités de Compte (*) | -109,2        | 53,2        |
| Frais de gestion interne et externe des placements    | -4,4          | -4,3        |
| Autres charges de placement                           | 0,0           | -0,9        |
| <b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET DEPENSES</b>              | <b>-119,6</b> | <b>43,5</b> |

(\*) y compris support Euro-Croissance

#### **A.4 Résultats des autres activités**

Non significatif.

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

PREPAR-VIE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### B.1.1. Conseil de Surveillance

##### *Missions et attributions*

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires. Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-VIE, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ La gestion des actifs, la politique d'allocation
- ▶ L'équilibre technique, la gestion Actif-Passif
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ Les perspectives de croissance
- ▶ Le profil de risque

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

##### *Règles de fonctionnement*

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins trois fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat. En complément, les membres sont tenus informés chaque trimestre de l'activité de la compagnie.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de six ans. L'Assemblée générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour de cette assemblée.

Pour que l'intérêt personnel des membres du Conseil de Surveillance soit lié à celui de la société, chaque membre doit détenir des actions.

### **Composition**

Au 31/12/2018, le Conseil de Surveillance comprend 6 personnes.

## **B.1.2. Directoire**

### **Missions et attributions**

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. A ce titre :

- ▶ il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- ▶ il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- ▶ il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Les comptes
- ▶ Les frais généraux
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ Les résultats techniques

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

### **Règles de fonctionnement**

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

**Composition (Dirigeants effectifs)**

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les quatre Membres du Directoire à savoir :

- ▶ Jean-François PELLÉ, Président du Directoire,
- ▶ Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Technique, Directeur Juridique,
- ▶ Arnaud LAFORGE, Directeur Finances et Risques,
- ▶ Patrice TRUGLAS, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur des Moyens Généraux.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

**B.1.3. Comité de Direction****Jean-François PELLÉ**

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

**Emmanuel de la BASTILLE**

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

**Arnaud LAFORGE**

- ▶ Directeur Finances et Risques

**Patrice TRUGLAS**

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

**Hervé PLUCHART**

- ▶ Directeur de la Conformité

**Nathalie HOUDE**

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent

**Catherine BOUCHARD**

- ▶ Responsable Administrative

**Olivier LOISNARD**

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

**Frédéric MOUREAUX**

- ▶ Responsable Comptable

**Céline REY-CAMPAGNOLLE**

- ▶ Directrice des Risques

#### **B.1.4. Fonctions Clés**

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR-Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation **des responsables des fonctions clés**, PREPAR-Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des Assurances.

PREPAR-VIE considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR- Vie atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de Surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ **Audit Interne : Xavier GOBLOT, Inspection Générale de la BRED BP**
- ▶ **Fonction Actuarielle : Mathieu LE BELLAC, Directeur de la Stratégie et de la Transformation BRED BP**
- ▶ **Gestion des Risques : Céline REY-CAMPAGNOLLE, Directrice des Risques PREPAR-Assurance**
- ▶ **Vérification de la Conformité : Hervé PLUCHART, Directeur de la Conformité PREPAR-Assurance**

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR-VIE, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR-VIE au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR-VIE garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE en date du 28 décembre 2015 et du 20 novembre 2017.

Chaque titulaire de fonctions clef doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR-VIE sont les suivantes :

### ***Fonction Audit Interne***

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit,
- ▶ planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

### ***Fonction Actuarielle***

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-VIE ;
- ▶ vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ donner un avis sur la politique de réassurance ;
- ▶ produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

### ***Fonction Gestion des Risques***

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ piloter le processus ORSA.

### ***Fonction Vérification de la Conformité***

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme;
- ▶ anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ valider les documents émis par l'entreprise.

### **B.1.5. Comitologie**

PREPAR-VIE a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Directoire ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

**Comitologie opérationnelle de PREPAR-VIE (hors COSUR, Directoire, CODIR)****L'Acticom**

- ⇒ Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- ⇒ Périodicité Quadrimestrielle
- ⇒ Animateur Le Directeur Marketing et Développement

**Le Comité de Partenariat**

- ⇒ Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- ⇒ Périodicité Selon actualité
- ⇒ Animateur Responsable du Développement des Partenariats

**Le Comité d'Arbitrage de Projet**

- ⇒ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

**Le Comité d'allocation Tactique et de Picking (COTACPICK)**

- ⇒ Rôle Pilotage des opérations financières
- ⇒ Périodicité Hebdomadaire
- ⇒ Animateur Directeur Finances et Risques

**Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)****Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance**

- ⇒ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités  
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ⇒ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ⇒ Animateur Directrice des Risques

**Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)**

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité  
et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- ⇒ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur Financier et Risques

**Le Comité de Suivi des Risques Conformité**

- ⇒ Rôle Etude et veille des risques métier
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur de la Conformité

**Le Comité Déshérence**

- ⇒ Rôle Examine l'état des recherches effectuées et décide collégalement de la classification de  
dossiers en déshérence
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Participation collégiale (avec au moins un membre de la Direction Conformité ou  
du juridique et un représentant de la gestion).

**Le Comité Lutte anti-blanchiment(LAB) / Lutte contre le financement du terrorisme (LCFT)**

- ⇒ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ⇒ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Cellule LAB/LCFT de la BRED

**Le Comité Contrôle Permanent et Risques**

- ⇒ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2<sup>e</sup> niveau
- ⇒ Périodicité Mensuelle
- ⇒ Animateur Direction du Contrôle Permanent

**Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations**

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ⇒ Périodicité A minima semestriellement
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

**Autres comités****Le Comité Comptable et Prudential**

- ⇒ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

**Le Comité d'Audit**

- ⇒ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Président du Conseil de Surveillance et responsable de la fonction clé Audit interne

**Le Comité de Suivi des Données Financières**

- ⇒ Rôle Suivi des données financières : coordination et études transverses entre le département des Investissements, le département du reporting financier et le responsable des outils financiers
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

**Comités Actionnaire/Prepar****Le Comité Stratégie Finance BRED(CSF)**

- ⇒ Rôle Eligibilité et orientation d'allocation stratégique des placements
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

**Le Comité Investissement BRED**

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif diversifié
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ Animateur Direction Financière BRED

### Le Comité Crédit BRED

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif obligataire
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ Animateur Direction des engagements BRED

### B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est régie par l'article 20 des statuts de PREPAR-VIE. La rémunération des membres du Directoire est fixée par le représentant de l'actionnaire au Conseil de Surveillance. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire. La rémunération des personnels de PREPAR-VIE est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée générale Ordinaire pour une durée de six ans.

L'Assemblée générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président, personnes physiques, pour la durée de leur mandat au Conseil. Ils sont rééligibles. Le Conseil peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil désigne, en outre, un Secrétaire qui peut être pris en dehors des Membres du Conseil.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la société est dirigée, sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance, par un Directoire composé de deux Membres au moins et de cinq Membres au plus, personnes physiques, pris ou non parmi le personnel de la Société, actionnaires ou non, nommés pour quatre ans par le Conseil de Surveillance qui confie à l'un d'eux la qualité de Président et peut confier à un autre Membre le titre de Directeur Général. Les Membres du Directoire sont rééligibles.

Un Membre du Directoire ne peut accepter d'être nommé Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Membre du Directoire ou Directeur Général unique d'une autre Société Anonyme que s'il y a été autorisé par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire désigne les responsables des fonctions clés.

Le mode de désignation des Membres de l'AMSB ainsi que des Responsables des fonctions clés vise à maintenir à tout moment le niveau des compétences individuelles et collectives nécessaires à leur mission, sous condition d'honorabilité.

Les compétences individuelles de chacune des personnes concernées sont appréciées en regard de leur qualification, de leur expérience et de leurs autres responsabilités exercées.

Les compétences collectives des personnes concernées sont appréciées en regard de leur implication dans la gouvernance de l'entreprise sur les aspects de connaissance des marchés, stratégie d'entreprise, analyse financière et actuarielle, connaissance des cadres et dispositions réglementaires.

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est définie par le règlement intérieur de la BRED Banque Populaire qui précise que tout « Administrateur de la BRED Banque Populaire doit avoir un crédit, une honorabilité et une expérience incontestés. Nul ne pourra être Administrateur ou le demeurer, s'il a fait l'objet des condamnations ou sanctions prévues à l'article 13 de la Loi du 24 janvier 1984, et si, plus généralement, il a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs. »

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est vérifiée périodiquement.

## **B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### **B.3.1. Processus de gestion des risques**

La Direction des Risques de PREPAR-VIE s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Ce processus est composé des éléments suivants :

- ▶ Identification des risques
- ▶ Evaluation des risques
- ▶ Stratégie face aux risques
- ▶ Surveillance/Contrôle

### **Méthodes d'identification des risques**

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-VIE est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ L'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier.
- ▶ L'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-VIE. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-VIE doit donc être formalisé.
- ▶ L'exploitation des rapports d'audit.
- ▶ L'exploitation des bases d'incidents.
- ▶ L'exploitation des bases de réclamations.
- ▶ L'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ L'exploitation des calculs réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-VIE de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

### **Méthodes d'évaluation des risques**

La Direction de la Gestion des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-VIE cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ Fort
- ▶ Moyen
- ▶ Faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact.

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques (exemple : calcul SCR).

### Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ Contrôles formalisés de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau.
- ▶ Documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ Eléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ Moyens : humains, matériels, ...
- ▶ Gestion des incidents et pertes

### Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

### B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

La politique financière de PREPAR-VIE est conduite en fonction de contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond donc à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le Risk Management Global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la gestion financière évolue, pour fixer les orientations.

La gestion des risques financiers et de la solvabilité résulte d'approches s'appuyant sur un faisceau d'analyses, aboutissant à une appétence aux risques exprimée par l'AMSB et formalisée dans l'ORSA.

Dans son Rapport **ORSA** (ou EIRS) PREPAR-VIE précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Ce rapport est rédigé périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Il est présenté au Conseil de Surveillance et communiqué à l'ACPR.

Par ailleurs, le rapport ORSA précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. Après analyse de son profil de risque, PREPAR-VIE conclut qu'il n'existe pas de

décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

Enfin, au sein de cette évaluation, PREPAR-VIE réalise une étude de projection de ses besoins en fonds propres, en scénario central et en scénarii de stress, afin de s'assurer du maintien de la couverture de l'exigence réglementaire de capital (le SCR) ou d'envisager des solutions de retour de cette couverture au niveau de l'appétence aux risques.

## **B.4 Système de contrôle interne**

### **Le dispositif de Contrôle Interne**

PREPAR dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ **une Direction Finances et Risques** chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques. Cette Direction assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (pilier 2) ;
- ▶ **une Direction de la Conformité** chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ **un Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ **un Département du Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2<sup>e</sup> niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent sont rattachés au Directoire. La Direction Finances et Risques dépend du membre du Directoire en charge de la Finance et des Risques.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-VIE et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-VIE par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-VIE ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-VIE.

### **B.4.1. Le Contrôle Permanent**

#### **Les moyens techniques**

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

#### **Références réglementaires**

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR-VIE est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-VIE respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

#### **Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED**

Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte-rendu.

#### **Organisation générale : les contrôles**

Les risques cartographiés par la Direction Finances et Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ Le 1<sup>er</sup> niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie.
- ▶ Le 1<sup>er</sup> niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures.
- ▶ Le 2<sup>e</sup> niveau est assuré par le Contrôle Permanent.
- ▶ Le 3<sup>e</sup> niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

### **B.4.2. La Vérification de la Conformité**

La Direction de la Conformité telle que mise en place en 2017 exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ Veille réglementaire
- ▶ Conformité des dispositifs
- ▶ Conformité documentaire et d'opérations

En matière de Sécurité financière, la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,

- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction Finances et Risques.

La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Enfin, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

## **B.5 Fonction d'audit interne**

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des Assurances ont amené PREPAR-VIE à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Xavier GOBLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-VIE.

Le responsable de la fonction clé «Audit Interne» propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **le responsable d'Audit Interne**
  - ⇒ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
  - ⇒ communique le plan d'audit à l'AMSB,
  - ⇒ émet des recommandations,
  - ⇒ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- ▶ **le Comité d'Audit**
  - ⇒ approuve le rapport d'audit,

- ⇒ priorise les recommandations,
- ⇒ décide de la réalisation d'audits complémentaires ;

▶ **L'AMSB**

- ⇒ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

## **B.6 Fonction actuarielle**

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR-VIE a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Mathieu LE BELLAC, Directeur de la Stratégie et de la Transformation de la BRED.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet SIA Partners selon les dispositions réglementaires),
- ▶ participation aux Comités PREPAR (COTACPICK, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Risques financiers et Comité Stratégique finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ études ponctuelles sur les modèles en 2018 : étude de convergence sur le SCR,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ intégration des mesures de risques calculées par la BRED dans le processus ALM PREPAR (risque en spread émetteur, sensibilité au risque de taux, stress tests BPCE et VaR),
- ▶ suivi régulier des risques du fonds EURO Croissance,
- ▶ définition d'un indicateur d'appétit aux risques présentant les richesses économiques disponibles après stress test marché.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil de Surveillance.

## **B.7 Sous-traitance**

La norme BPCE 2015/563 de septembre 2015 classe les prestations externalisées en trois cercles :

- ▶ **CERCLE 1** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers dûment agréé ou habilité (ACPR, AMF),
- ▶ **CERCLE 2** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers, ne nécessitant pas un agrément,
- ▶ **CERCLE 3** : prestations non essentielles n'entrant pas dans le périmètre réglementaire des PEE.

Elle fixe ensuite un cadre de suivi selon la criticité attribuée à la prestation.

- ▶ **VITALE** : prestations dont l'arrêt a un impact significatif sur l'activité commerciale ou immédiat sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé,
- ▶ **SENSIBLE** : prestations dont l'arrêt peut entraîner dans la durée, un impact significatif sur l'activité commerciale et sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé,

- ▶ **COURANTE** : prestations dont l'arrêt n'aura qu'un impact modéré sur l'activité commerciale ou la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi standard.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **les Directions opérationnelles** :
  - ⇒ identifient leurs risques à dire d'expert,
  - ⇒ rédigent les protocoles de partenariat et de délégation,
  - ⇒ mettent en place les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau (sur place et sur pièce) ;
- ▶ **le Contrôle Permanent** :
  - ⇒ assure les contrôles de 2<sup>e</sup> niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau,
  - ⇒ effectue des missions de contrôle sur place,
  - ⇒ suit les recommandations émises ;
- ▶ **l'Audit** :
  - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques,
- ▶ **la Direction Finances et Risques** :
  - ⇒ cartographie les risques, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ **le Comité d'Audit** :
  - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques ;
- ▶ **l'AMSB** :
  - ⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques d'externalisation au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques.

Les activités sous-traitées ont été analysées lors d'un comité regroupant les Dirigeants Effectifs ainsi que la Direction Finances et Risques, La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent. Ce comité a évalué collégialement le degré de criticité de chaque sous-traitant. L'activité sous-traitante évaluée comme importante ou critique à l'issue de ce comité est la suivante :

- ▶ la gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE.

## C. Profils de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5% par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR-VIE commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif. Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- ▶ Risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- ▶ Risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- ▶ Risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR-VIE est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2018 et au 31/12/2017 :

| <i>En Millions d'euros</i>   | <i>2018</i> | <i>2017</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation %</i> |
|------------------------------|-------------|-------------|------------------|--------------------|
| Risque de marché             | 395,6       | 328,9       | 66,7             | 20%                |
| Risque de contrepartie       | 4,3         | 10,0        | -5,7             | -57%               |
| Risque de souscription Vie   | 53,1        | 50,6        | 2,5              | 5%                 |
| Risque de souscription Santé | 17,1        | 13,0        | 4,1              | 31%                |
| Risque opérationnel          | 27,6        | 27,6        | 0,0              | 0%                 |

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

### C.1 Risque de souscription

#### C 1.1. Description et évaluation du risque

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour des contrats d'épargne, l'impact le plus fort est celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une évolution défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont le risque de mortalité/longévité et le risque d'incapacité/invalidité qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

- ▶ **Risque de rachat :**
  - Pour des contrats d'épargne, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40 %).
  - Pour des contrats emprunteurs en prévoyance, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.
  
- ▶ **Risques de longévité/mortalité :** ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.
  
- ▶ **Risque d'incapacité/invalidité :** il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.
  
- ▶ **Risque de frais :** il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.
  
- ▶ **Risque catastrophe :** il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Enfin, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques. Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR-VIE puisque le taux garanti net moyen pondéré s'est élevé à 0,31 % au titre de 2018 (0,37 % en 2017).

### **C 1.2. Concentration du risque**

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 Décembre 2018, PREPAR-VIE commercialise environ 239 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,5 Milliards d'euros et 583 000 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-VIE ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

### **C 1.3. Atténuation du risque**

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sont :

- ▶ la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés ;
- ▶ la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante ;
- ▶ le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR-VIE ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

### **C 1.4. Sensibilités au risque**

PREPAR-VIE réalise à la fois des études récurrentes et des études ponctuelles de sensibilité sur des éléments influant le risque de souscription. Ainsi, deux fois par an, une étude de l'impact d'une hausse des rachats de 300bp est réalisée.

## **C.2 Risque de marché**

### **C 2.1. Description et évaluation du risque**

Le portefeuille d'actifs de PREPAR-VIE est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant principalement des contrats d'Épargne. En conséquence, PREPAR-VIE est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif a des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation Aux Bénéfices distribuée aux assurés.

- ▶ **Risque de taux** : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». Depuis 2016, en raison du niveau structurellement bas des courbes de taux, les portefeuilles d'épargne sont majoritairement sensibles à la baisse des taux.
- ▶ **Risque action** : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity... À noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme solvabilité 2, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR-VIE a choisi d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille.
- ▶ **Risque immobilier** : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.
- ▶ **Risque de spread** : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.
- ▶ **Risque de change** : un choc est appliqué sur les positions en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR-VIE ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR-VIE est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transcrire.
- ▶ **Risque de concentration** : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

### **C 2.2. Concentration du risque**

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-VIE afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ Au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction Finances et Risques de PREPAR-VIE à la fois au Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité pour détermination de l'éligibilité de ces fourchettes (après étude par la Direction des Risques de BRED) et au Comité Stratégie Finance de BRED pour validation de l'éligibilité de ces fourchettes.

L'AMSB prend ensuite acte de la validation de l'éligibilité des fourchettes d'allocation par le Comité Stratégie Finance de BRED et décide de sa fixation, pour implémentation par la Direction Finances et Risques de PREPAR-VIE.

- ▶ La Direction Finances et Risques de PREPAR-VIE implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique. Le Processus décisionnel prévoit :
  - Une présentation des projets d'investissement dans le cadre d'un Comité d'Allocation Tactique et de Picking (Cotacpick)
  - Une validation de ces projets en :
    - Comité Crédit BRED pour les titres des actifs de taux (les titres de l'Actif de Taux sont ciblés a priori par seuils dans le cadre du Process interne de PREPAR) ;
    - Comité d'Investissement BRED pour les titres des actifs de diversification.

### **C 2.3. Atténuation du risque**

PREPAR-VIE ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

### **C 2.4. Sensibilités au risque**

PREPAR-VIE réalise régulièrement des études de sensibilité aux paramètres économiques, notamment dans le cadre de l'ORSA ou de stress tests réalisés pour la BPCE. Il s'agit d'impacts :

- ▶ de chocs de taux, à la baisse ou à la hausse,
- ▶ de chocs sur les actions,
- ▶ de chocs sur les actifs de diversification (pris dans leur globalité),
- ▶ de chocs sur les niveaux de spreads,
- ▶ de chocs sur l'immobilier,
- ▶ de chocs combinés sur les éléments précédents.

Le calibrage des chocs est revu à chaque étude, en fonction des conditions économiques du moment.

Ces études sont réalisées soit en instantané, soit dans le cadre de projections du Plan Moyen Terme sur un horizon minimum de trois ans.

### **C.3 Risque de crédit**

#### **C 3.1. Description et évaluation du risque**

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-VIE, ce risque porte sur :

- ▶ l'exposition aux réassureurs,
- ▶ les dépôts de cash,
- ▶ les prêts de titres,
- ▶ les créances.

#### **C 3.2. Concentration du risque**

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Ainsi, les prêts de titres font l'objet de limites définies dans le process interne de gestion financière de PREPAR-VIE. D'autre part, les dépôts de cash sont également suivis et limités.

#### **C 3.3. Atténuation du risque**

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs. De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation.

#### **C 3.4. Sensibilités au risque**

PREPAR-VIE peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance ou d'une évolution sur les prêts de titres.

### **C.4 Risque de liquidité**

#### **C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque**

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-VIE s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Par ailleurs, une étude est réalisée périodiquement sur l'analyse de la couverture du passif à risque par l'actif liquidable. Cette analyse consiste à comparer les éléments de passif susceptibles de sortir en masse du portefeuille et les actifs immédiatement mobilisables, en scénario central et en scénarii de stress.

#### **C 4.2. Concentration et atténuation du risque**

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

## C.5 Risque opérationnel

Au titre des impacts quantitatifs du Pilier 1, le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-VIE analyse donc chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Une hypothèse d'additivité des risques sera appliquée dans un premier temps. Les différents risques opérationnels de PREPAR-VIE étant jugés indépendants.

### Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **les Directions Opérationnelles**
  - ⇒ assurent les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau et leur traçabilité ;
- ▶ **le Contrôle Permanent**
  - ⇒ assure les contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau ;
- ▶ **l'Audit**
  - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise des risques opérationnels ;
- ▶ **La Direction Finances et Risques**
  - ⇒ actualise la cartographie des risques opérationnels, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ **l'AMSB**
  - ⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques opérationnels au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques opérationnels.

## C.6 Autres risques importants

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-VIE sont présentés dans les paragraphes précédents.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-VIE établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

### D.1 Actifs

| En Millions d'euros  | Référence<br>texte | Normes<br>Prudentielles | Normes<br>Sociales | Ecart        |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles  | D.1.1              | 0,0                     | 1,6                | -1,6         |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre   | D.1.1              | 5,8                     | 3,0                | 2,8          |
| <b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b> | <b>D.1.2</b>       | <b>6 642,1</b>          | <b>6 193,9</b>     | <b>448,2</b> |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)   | D.1.2              | 38,5                    | 21,2               | 17,3         |
| Actions  | D.1.2              | 34,7                    | 27,0               | 7,7          |
| Obligations  | D.1.2              | 4 366,2                 | 4 062,6            | 303,6        |
| Organismes de placement collectif  | D.1.2              | 2 202,7                 | 2 083,1            | 119,6        |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés                                    | D.1.3              | 1 031,2                 | 1 031,2            | 0,0          |
| Prêts et prêts hypothécaires   | D.1.2              | 8,5                     | 8,5                | 0,0          |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance   | D.1.4              | -66,2                   | 12,9               | -79,1        |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires                         | D.1.5              | 5,9                     | 5,1                | 0,8          |
| Créances nées d'opérations de réassurance  | D.1.5              | 9,1                     | 9,1                | 0,0          |
| Autres créances (hors assurance)   | D.1.5              | 9,6                     | 9,6                | 0,0          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | D.1.5              | 22,4                    | 22,4               | 0,0          |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus   | D.1.5              | 0,6                     | 0,6                | 0,0          |
| <b>Total de l'actif</b>  |                    | <b>7 669,0</b>          | <b>7 297,9</b>     | <b>371,1</b> |

#### D.1.1. Les Immobilisations incorporelles et les Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels. Selon les règles de comptabilisation en normes solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR-VIE pour son usage d'exploitation. La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

## **D.1.2. Les placements**

### D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

#### ▶ Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

#### ▶ Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

#### ▶ Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

#### ▶ OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

#### ▶ Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation ;

- Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR.
- Pour les SCPI, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

#### ▶ Prêts de titres

La valeur de réalisation de la créance est la valeur de marché des titres prêtés, au jour du prêt, augmentée d'un intérêt couru équivalent à la rémunération de l'opération de prêt de titres, sur la période.

### D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2018, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 303,6 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 127,3 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-VIE constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 17,3 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

### D.1.3. Les actifs en représentation des engagements en unités de compte

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en unités de comptes dans les comptes sociaux.

### D.1.4. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la prévoyance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

### D.1.5. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

## D.2 Provisions techniques

| En Millions d'euros  | Référence<br>texte | Normes<br>Prudentielles | Normes<br>Sociales | Ecart        |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|--------------|
| <b>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</b>  | <b>D.2.2</b>       | <b>3,7</b>              | <b>3,5</b>         | <b>0,2</b>   |
| <i>dont Best Estimate</i>                                    |                    | 3,6                     |                    |              |
| <i>dont Marge de Risque</i>                                  |                    | 0,0                     |                    |              |
| <b>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</b>      | <b>D.2.2</b>       | <b>-51,6</b>            | <b>11,6</b>        | <b>-63,3</b> |
| <i>dont Best Estimate</i>                                    |                    | -52,1                   |                    |              |
| <i>dont Marge de Risque</i>                                  |                    | 0,5                     |                    |              |
| <b>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</b> | <b>D.2.1</b>       | <b>6 063,0</b>          | <b>5 839,2</b>     | <b>223,8</b> |
| <i>dont Best Estimate</i>                                    |                    | 6 006,2                 |                    |              |
| <i>dont Marge de Risque</i>                                  |                    | 56,8                    |                    |              |
| <b>Provisions techniques UC et indexés</b>                   | <b>D.2.1</b>       | <b>1 042,8</b>          | <b>1 068,9</b>     | <b>-26,0</b> |
| <i>dont Best Estimate</i>                                    |                    | 1 033,3                 |                    |              |
| <i>dont Marge de Risque</i>                                  |                    | 9,5                     |                    |              |
| Autres provisions techniques                                 | D.2.3              | 0,0                     | 6,0                | -6,0         |
| <b>Total des Provisions Techniques</b>                       |                    | <b>7 057,9</b>          | <b>6 929,2</b>     | <b>128,7</b> |

### **D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne**

#### **Principe général appliqué**

Le *Best Estimate* est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation R<sup>3</sup>S (anciennement Algo Financial Modeler), sur la base de 1000 scénarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE. Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 1000 scénarii. Depuis le 31/12/2016, un modèle ALM spécifique au support Euro-Croissance est développé sur la même plate-forme R<sup>3</sup>S.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- ▶ décès,
- ▶ rachats,
- ▶ échéances,
- ▶ arrérages de rentes,
- ▶ prélèvements sociaux,
- ▶ frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés). Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé une fois par an, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scénario moyen, afin de s'assurer que le calcul par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises.

A la fin de la projection (50 ans), les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection sans projeter sur une durée trop consommatrice en temps de calcul.

Les postes suivants sont intégrés dans le Best Estimate en fin de projection :

- ▶ Provisions Mathématiques (PM),
- ▶ Provision pour Participation aux Bénéfices,
- ▶ Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE),
- ▶ Plus ou moins-values Latentes sur les titres R 343-10.

Pour le Support Euro-Croissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Les postes suivants sont eux intégrés à la valeur nette de l'assureur :

- ▶ Réserve de Capitalisation,
- ▶ Plus ou moins-values latentes R343-9.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

#### **Primes**

PREPAR-VIE ne tient pas compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection en raison de leur faible volume constaté.

### Frais généraux et commissions

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- ▶ coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- ▶ coûts de gestion des rachats totaux,
- ▶ coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

### Mortalité

La mortalité utilisée dans le modèle correspond à des taux de décès par année de projection.

### Rachats structurels

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

### Rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse de l'historique des rachats du portefeuille, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat en deux parties :

- ▶ elle est égale à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les études Préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, lorsque le taux servi est inférieur au Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME),
- ▶ elle est nulle lorsque le taux servi est supérieur au TME.

Par ailleurs, compte tenu des études réalisées par la Direction Technique et Juridique, montrant :

- ▶ la non-corrélation des taux de rachat des assurés de PREPAR-VIE et des historiques de taux servis par rapport aux taux de marché,
- ▶ les taux très faibles de rachat sur le produit Valvie, sur une période de 15 ans, pour les assurés de plus de 67 ans : 89 % sont encore présents au bout de 15 ans (hors décès).

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en euros et en UC des contrats multisupports.

### Lois de sorties en nombre

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. La loi de décès en nombre de contrats est déterminée de la même façon que la loi en montant vue ci-dessus, en remplaçant les montants par des nombres.

### Politique de taux servis

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE.

### Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne.

Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par tiers. La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

### Les scenarii stochastiques

Ils sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des hypothèses suivantes :

- ▶ modèle de taux G2++ à deux facteurs pour les taux nominaux, sur un horizon de 50 ans, en pas annuels,
- ▶ courbe des taux transmise par l'EIOPA au 31/12/2018, avec prise en compte de l'ajustement de volatilité (24bp au 31/12/2018),
- ▶ prix des swaptions pour le calibrage du modèle de taux issus d'informations Bloomberg,
- ▶ indices actions, gestion alternative et immobilier générés par le modèle de Black & Scholes,
- ▶ calibrage des actions sur la base de la volatilité implicite d'un call sur CAC40 sur un an, calculé au 31/12/2018,
- ▶ volatilité historique utilisée pour l'immobilier et la gestion alternative,
- ▶ pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- ▶ pas de modélisation de l'inflation/taux réels.

## D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre a été le suivant :

- ▶ les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale et Protection Revenus ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation de charges réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 10 ans a été pris en compte ;
- ▶ les Best Estimate correspondant à la PRC décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs).

Sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

### **D.2.3. Calcul de la marge de risque**

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité 2 sur le périmètre épargne (euros + UC), conformément à la méthode de simplification n°3 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

### **D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2018**

Le niveau élevé du Best Estimate épargne des supports en euros par rapport aux provisions comptables s'explique par le fort niveau de plus-values latentes au 31/12/2018 prises en compte dans les projections de cash-flows par l'intermédiaire de la participation aux bénéficiaires. Ce ratio diminue toutefois par rapport au 31/12/2017 du fait de la baisse des marchés intervenue sur la fin de l'exercice 2018.

En revanche, le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte est légèrement inférieur aux provisions comptables. En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont fortement négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises. Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

### **D.2.5. Evaluation de la réassurance**

Les contrats emprunteurs font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Celui-ci est ajusté d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue de 0,01 %.

### **D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques**

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

Afin d'encadrer cette incertitude, un grand nombre d'études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- ▶ environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...
- ▶ sensibilité aux rachats,
- ▶ sensibilité à l'inflation,
- ▶ ...

### D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR-VIE utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2018, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 24 bp. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

| <i>En Millions d'euros</i>  | <i>Avec Correction pour Volatilité</i> | <i>Sans Correction pour Volatilité</i> | <i>Impact</i> |
|---|--|--|---------------|
| Provisions techniques   | 7 057,9                                | 7 137,0                                | -79,1         |
| Fonds propres de base   | 521,1                                  | 461,7                                  | 59,4          |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR                       | 521,1                                  | 461,7                                  | 59,4          |
| Capital de solvabilité requis                                     | 384,6                                  | 439,9                                  | -55,4         |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | 521,1                                  | 461,7                                  | 59,4          |
| Minimum de capital requis   | 173,0                                  | 189,9                                  | -16,8         |

### D.3 Autres passifs

| <i>En Millions d'euros</i>  | <i>Normes Prudentielles</i> | <i>Sociales</i> | <i>Ecart</i> |
|---|-----------------------------|-----------------|--------------|
| Provisions pour retraite  | 2,5                         | 2,5             | 0,0          |
| Dépôts des réassureurs  | 12,9                        | 12,9            | 0,0          |
| Passifs d'impôts différés   | 62,9                        | 0,0             | 62,9         |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | 3,2                         | 2,4             | 0,8          |
| Dettes nées d'opérations de réassurance                                 | 2,7                         | 2,7             | 0,0          |
| Autres dettes (hors assurance)  | 3,8                         | 5,8             | -2,0         |
| Passifs subordonnés   | 0,0                         | 0,0             | 0,0          |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus                 | 1,8                         | 1,8             | 0,0          |
| <b>Total des Autres Passifs</b>   | <b>89,8</b>                 | <b>28,1</b>     | <b>61,7</b>  |

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

### Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- ▶ provisions techniques en euros,
- ▶ provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 62,9 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2018.

## E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

### E.1 Fonds propres

La gestion du capital au sein de PREPAR-VIE se fait notamment par le biais de son Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité dans laquelle des projections de fonds propres et d'exigence de solvabilité sont réalisées afin d'appréhender l'évolution à moyen terme de la solvabilité de la société, en fonction de différents paramètres.

Par ailleurs, elle est conditionnée par la politique de distribution de résultat. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-VIE a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

| En Millions d'euros                       | 2018                        |                                     |                                     | Détail des FP au 31/12/2017 | Evolution 2017/2018 |
|---|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
|   | Détail des FP au 31/12/2018 | FP éligibles à la couverture du SCR | FP éligibles à la couverture du MCR |                             |                     |
| Capitaux propres                          | 142,2                       | 142,2                               | 142,2                               | 142,2                       | 0,0                 |
| Primes d'émission                         | 3,4                         | 3,4                                 | 3,4                                 | 3,4                         | 0,0                 |
| Réserve de réconciliation                 | 375,5                       | 375,5                               | 375,5                               | 383,5                       | -7,9                |
| <i>dont Report à nouveau</i>              | 124,4                       | 124,4                               | 124,4                               | 104,4                       | 20,0                |
| <i>dont résultat et réserves libres</i>   | 28,4                        | 28,4                                | 28,4                                | 30,2                        | -1,8                |
| <i>dont réserve de capitalisation</i>     | 42,2                        | 42,2                                | 42,2                                | 42,2                        | 0,0                 |
| <i>dont excédent d'actifs sur passifs</i> | 180,7                       | 180,7                               | 180,7                               | 206,7                       | -26,0               |
| Passifs subordonnés                       | 0,0                         | 0,0                                 | 0,0                                 | 0,0                         | 0,0                 |
| <b>Sous-Total Tier 1</b>                  | <b>521,3</b>                | <b>521,3</b>                        | <b>521,3</b>                        | <b>529,0</b>                | <b>-7,8</b>         |
| Passifs subordonnés                       | 0,0                         | 0,0                                 | 0,0                                 | 0,0                         | 0,0                 |
| <b>Sous-total Tier 2</b>                  | <b>0,0</b>                  | <b>0,0</b>                          | <b>0,0</b>                          | <b>0,0</b>                  | <b>0,0</b>          |
| <b>Total des Fonds propres</b>            | <b>521,3</b>                | <b>521,3</b>                        | <b>521,3</b>                        | <b>529,0</b>                | <b>-7,8</b>         |

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

PREPAR-VIE ne détient que des Fonds Propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR et du MCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2019.

#### Décomposition de la réserve de réconciliation :

| En Millions d'euros  | Réserve de réconciliation au 31/12/2018 | Réserve de réconciliation au 31/12/2017 |
|--|---|---|
| Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt | 226,9                                   | 241,3                                   |
| Marge de risque  | -66,9                                   | -57,0                                   |
| Plus-value latente des Fonds Propres                         | 13,7                                    | 22,6                                    |
| Report à nouveau, résultat et réserves                       | 195,0                                   | 176,8                                   |
| Divers   | 6,8                                     | -0,2                                    |
| <b>Total réserve de réconciliation</b>                       | <b>375,5</b>                            | <b>383,5</b>                            |

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR-VIE applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

### E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2018, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

| <i>En Millions d'euros</i>                          | 2018         | 2017         | Variation    | Variation %  |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Risque de marché                                    | 395,6        | 328,9        | 66,7         | 20%          |
| Risque de contrepartie                              | 4,3          | 10,0         | -5,7         | -57%         |
| Risque de souscription Vie                          | 53,1         | 50,6         | 2,5          | 5%           |
| Risque de souscription Santé                        | 17,1         | 13,0         | 4,1          | 31%          |
| Diversification                                     | -48,8        | -47,4        | -1,4         | 3%           |
| <b>Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)</b> | <b>421,3</b> | <b>355,2</b> | <b>66,2</b>  | <b>19%</b>   |
| Ajustement lié aux fonds cantonnés                  | -1,5         | -1,7         | 0,2          | -10%         |
| Risque opérationnel                                 | 27,6         | 27,6         | 0,0          | 0%           |
| Capacité d'absorption par les Impôts Différés       | -62,9        | -72,0        | 9,1          | -13%         |
| <b>Capital de Solvabilité Requis (SCR)</b>          | <b>384,6</b> | <b>309,2</b> | <b>75,4</b>  | <b>24%</b>   |
| <b>Ratio de couverture du SCR</b>                   | <b>136 %</b> | <b>171 %</b> | <b>-36 %</b> | <b>-21 %</b> |

L'évolution marquante de 2018 porte sur le **risque de marché** qui a augmenté de 66,7 M€ entre 2017 et 2018 du fait principalement :

- ▶ de la très forte baisse des plus-values latentes sur le mois de décembre 2018, autant sur les titres de diversification que sur les titres de taux : certes les valeurs de marché auxquels s'appliquent les chocs ont diminué, conduisant à des montants de chocs plus faibles, mais l'absorption de ces chocs par la participation aux bénéfices future des contrats d'épargne a d'autant été diminuée, conduisant donc à des chocs nets beaucoup plus forts ;

Il faut souligner par ailleurs l'utilisation par PREPAR-VIE de la mesure transitoire actions, permettant de lisser l'impact des chocs sur les actions sur 7 ans. Toutefois, cette mesure perd chaque année un peu de son effet du fait du renouvellement d'une partie du portefeuille et de l'augmentation lissée du choc jusqu'à son niveau cible. Au 31/12/2018, sans l'utilisation de cette mesure transitoire, le SCR s'élèverait à 386 M€ et le ratio de couverture à 135 %.

Le PERP et le support Euro-Croissance ont été traités comme des **fonds cantonnés**, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 1,5 M€ au 31/12/2018 (contre 1,7 M€ en 2017).

La diminution du **risque de contrepartie** entre 2017 et 2018 s'explique par une reprise des investissements à très court terme en 2018 afin d'investir la trésorerie très élevée à fin 2017. Cette dernière étant choquée en risque de contrepartie, son investissement a conduit à une forte baisse de ce risque.

Enfin il faut souligner la progression du **risque santé**, correspondant au développement du marché de la prévoyance en 2018.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2018, ce plafond est atteint pour un montant de 62,9 M€.

### **E.2.1. Minimum de Solvabilité Requis**

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les encours, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2018 s'élève à 173 M€. Le plafond de 45 % du SCR est atteint.

| <i>En Millions d'euros</i>             | 2018         | 2017         | Variation    | Variation %  |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| MCR linéaire                           | 183,5        | 175,5        | 8,0          | 5 %          |
| Plancher à 25 %                        | 96,1         | 77,3         | 18,8         | 24 %         |
| Plafond à 45 %                         | 173,0        | 139,1        | 33,9         | 24 %         |
| <b>Minimum de Capital Requis (MCR)</b> | <b>173,0</b> | <b>139,1</b> | <b>33,9</b>  | <b>24 %</b>  |
| <b>Ratio de couverture du MCR</b>      | <b>301 %</b> | <b>380 %</b> | <b>-79 %</b> | <b>-21 %</b> |

### **E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-VIE.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

PREPAR-VIE n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

PREPAR-VIE couvre à la fois le SCR et le MCR.

## ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

- ▶ **Etat S.02.01.02 : Bilan**
- ▶ **Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**
- ▶ **Etat S.12.01.02 : Provisions Techniques Vie et Santé SLT**
- ▶ **Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**
- ▶ **Etat S.23.01.01 : Fonds Propres**
- ▶ **Etat S.25.01.21 : SCR**
- ▶ **Etat S.28.01.01 : MCR**

**Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2**

|   |              | Valeur<br>Solvabilité<br>II |
|---|--------------|-----------------------------|
| <b>Actifs</b>   |              | <b>C0010</b>                |
| Goodwill  | <b>R0010</b> |                             |
| Frais d'acquisition différés  | <b>R0020</b> |                             |
| Immobilisations incorporelles   | <b>R0030</b> |                             |
| Actifs d'impôts différés  | <b>R0040</b> |                             |
| Excédent du régime de retraite  | <b>R0050</b> |                             |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre  | <b>R0060</b> | 5 758                       |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | <b>R0070</b> | 6 642 102                   |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)  | <b>R0080</b> | 38 500                      |
| Détenions dans des entreprises liées, y compris participations                                  | <b>R0090</b> |                             |
| Actions   | <b>R0100</b> | 34 710                      |
| Actions – cotées  | <b>R0110</b> | 34 710                      |
| Actions – non cotées  | <b>R0120</b> |                             |
| Obligations   | <b>R0130</b> | 4 366 217                   |
| Obligations d'État  | <b>R0140</b> | 743 429                     |
| Obligations d'entreprise  | <b>R0150</b> | 3 578 810                   |
| Titres structurés   | <b>R0160</b> |                             |
| Titres garantis   | <b>R0170</b> | 43 978                      |
| Organismes de placement collectif   | <b>R0180</b> | 2 202 675                   |
| Produits dérivés  | <b>R0190</b> |                             |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie   | <b>R0200</b> |                             |
| Autres investissements  | <b>R0210</b> |                             |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés                             | <b>R0220</b> | 1 031 239                   |
| Prêts et prêts hypothécaires  | <b>R0230</b> | 8 458                       |
| Avances sur police  | <b>R0240</b> | 8 458                       |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers   | <b>R0250</b> |                             |
| Autres prêts et prêts hypothécaires   | <b>R0260</b> | 0                           |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance                                      | <b>R0270</b> | -66 192                     |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie   | <b>R0280</b> |                             |
| Non-vie hors santé  | <b>R0290</b> |                             |
| Santé similaire à la non-vie  | <b>R0300</b> |                             |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés                                      | <b>R0310</b> | -66 192                     |
| Santé similaire à la vie  | <b>R0320</b> | -25 488                     |
| Vie hors santé, UC et indexés   | <b>R0330</b> | -40 705                     |
| Vie UC et indexés   | <b>R0340</b> |                             |
| Dépôts auprès des cédantes  | <b>R0350</b> |                             |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires                  | <b>R0360</b> | 5 884                       |
| Créances nées d'opérations de réassurance   | <b>R0370</b> | 9 110                       |
| Autres créances (hors assurance)  | <b>R0380</b> | 9 609                       |
| Actions propres auto-détenues (directement)   | <b>R0390</b> |                             |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)                   | <b>R0400</b> |                             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | <b>R0410</b> | 22 370                      |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus  | <b>R0420</b> | 650                         |
| <b>Total de l'actif</b>   | <b>R0500</b> | <b>7 668 988</b>            |

|  |              | Valeur<br>Solvabilité<br>II |
|--|--------------|-----------------------------|
| Passifs  |              | C0010                       |
| Provisions techniques non-vie  | R0510        | 3 681                       |
| Provisions techniques non-vie (hors santé)                               | R0520        |                             |
| Provisions techniques calculées comme un tout                            | R0530        |                             |
| Meilleure estimation   | R0540        |                             |
| Marge de risque  | R0550        |                             |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)                     | R0560        | 3 681                       |
| Provisions techniques calculées comme un tout                            | R0570        |                             |
| Meilleure estimation   | R0580        | 3 647                       |
| Marge de risque  | R0590        | 34                          |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés)                           | R0600        | 6 011 382                   |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie)                         | R0610        | -51 629                     |
| Provisions techniques calculées comme un tout                            | R0620        |                             |
| Meilleure estimation   | R0630        | -52 110                     |
| Marge de risque  | R0640        | 481                         |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)                    | R0650        | 6 063 011                   |
| Provisions techniques calculées comme un tout                            | R0660        |                             |
| Meilleure estimation   | R0670        | 6 006 206                   |
| Marge de risque  | R0680        | 56 805                      |
| Provisions techniques UC et indexés                                      | R0690        | 1 042 831                   |
| Provisions techniques calculées comme un tout                            | R0700        |                             |
| Meilleure estimation   | R0710        | 1 033 285                   |
| Marge de risque  | R0720        | 9 546                       |
| Autres provisions techniques   | R0730        |                             |
| Passifs éventuels  | R0740        |                             |
| Provisions autres que les provisions techniques                          | R0750        |                             |
| Provisions pour retraite   | R0760        | 2 535                       |
| Dépôts des réassureurs   | R0770        | 12 943                      |
| Passifs d'impôts différés  | R0780        | 62 922                      |
| Produits dérivés   | R0790        |                             |
| Dettes envers des établissements de crédit                               | R0800        |                             |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810        |                             |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires  | R0820        | 3 151                       |
| Dettes nées d'opérations de réassurance                                  | R0830        | 2 662                       |
| Autres dettes (hors assurance)   | R0840        | 3 776                       |
| Passifs subordonnés  | R0850        |                             |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base            | R0860        |                             |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base                | R0870        |                             |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus                  | R0880        | 1 829                       |
| <b>Total du passif</b>   | <b>R0900</b> | <b>7 147 712</b>            |
| <b>Excédent d'actif sur passif</b>                                       | <b>R1000</b> | <b>521 276</b>              |

**Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

|   |              | Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie<br>(assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
|---|--------------|--|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|
|   |              | Assurance des frais médicaux   | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement |
|   |              | C0010  | C0020                             | C0030                                      | C0040   | C0050                                  | C0060                                     | C0070   | C0080                                       | C0090                             |
| <b>Primes émises</b>                              |              |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0110</b> |  | 10 307                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0120</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0130</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                              | <b>R0140</b> |  | 5 515                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0200</b> |  | 4 792                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Primes acquises</b>                            |              |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0210</b> |  | 10 307                            |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0220</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0230</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                              | <b>R0240</b> |  | 5 515                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0300</b> |  | 4 792                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |              |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0310</b> |  | 4 295                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0320</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0330</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                              | <b>R0340</b> |  | 2 272                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0400</b> |  | 2 023                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |              |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0410</b> |  | 0                                 |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0420</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0430</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Part des réassureurs                              | <b>R0440</b> |  | 0                                 |  |   |  |   |   |   |                                   |
| Net   | <b>R0500</b> |  | 0                                 |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Dépenses engagées</b>                          | <b>R0550</b> |  | 4 445                             |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Autres dépenses</b>                            | <b>R1200</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |
| <b>Total des dépenses</b>                         | <b>R1300</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |

|   |              | Ligne d'activité pour :<br>engagements d'assurance<br>et de réassurance non-vie<br>(assurance directe et<br>réassurance<br>proportionnelle acceptée) |            |                                   | Ligne d'activité pour :réassurance<br>non proportionnelle acceptée |           |                                       |       | Total  |
|---|--------------|--|------------|-----------------------------------|--|-----------|---------------------------------------|-------|--------|
|   |              | Assurance<br>de<br>protection  | Assistance | Pertes<br>pécuniaires<br>diverses | Santé  | Accidents | Assurance<br>maritime,<br>aérienne et | Biens |        |
|   |              | C0100  | C0110      | C0120                             | C0130  | C0140     | C0150                                 | C0160 |        |
| <b>Primes émises</b>                              |              |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0110</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 10 307 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0120</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0130</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Part des réassureurs                              | <b>R0140</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 5 515  |
| Net   | <b>R0200</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 4 792  |
| <b>Primes acquises</b>                            |              |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0210</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 10 307 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0220</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0230</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Part des réassureurs                              | <b>R0240</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 5 515  |
| Net   | <b>R0300</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 4 792  |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |              |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0310</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 4 295  |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0320</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0330</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Part des réassureurs                              | <b>R0340</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 2 272  |
| Net   | <b>R0400</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 2 023  |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |              |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – assurance directe                          | <b>R0410</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 0      |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | <b>R0420</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | <b>R0430</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       |        |
| Part des réassureurs                              | <b>R0440</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 0      |
| Net   | <b>R0500</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 0      |
| <b>Dépenses engagées</b>                          | <b>R0550</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 4 445  |
| <b>Autres dépenses</b>                            | <b>R1200</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 58     |
| <b>Total des dépenses</b>                         | <b>R1300</b> |  |            |                                   |  |           |                                       |       | 4 445  |

|   |              | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie |  |  |                       |  |   | Engagements de réassurance vie |                 | Total   |
|---|--------------|--|--|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|-----------------|---------|
|   |              | Assurance maladie                                  | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres | Réassurance maladie            | Réassurance vie |         |
|   |              | C0210  | C0220                                      | C0230                                    | C0240                 | C0250  | C0260   | C0270                          | C0280           |         |
| <b>Primes émises</b>                              |              |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1410</b> | 52 078   | 499 183                                    | 168 095                                  | 3 018                 |  |   |                                | 61 920          | 784 294 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1420</b> | 21 304   |  |  | 574                   |  |   |                                |                 | 21 878  |
| Net   | <b>R1500</b> | 30 774   | 499 183                                    | 168 095                                  | 2 444                 |  |   |                                | 61 920          | 762 416 |
| <b>Primes acquises</b>                            |              |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1510</b> | 52 078   | 499 183                                    | 168 095                                  | 3 018                 |  |   |                                | 61 920          | 784 294 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1520</b> | 21 304   |  |  | 574                   |  |   |                                |                 | 21 878  |
| Net   | <b>R1600</b> | 30 774   | 499 183                                    | 168 095                                  | 2 444                 |  |   |                                | 61 920          | 762 416 |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |              |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1610</b> | 9 553  | 429 558                                    | 100 423                                  | 476                   |  |   |                                | 13 198          | 553 207 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1620</b> | 4 114  |  |  | 170                   |  |   |                                |                 | 4 283   |
| Net   | <b>R1700</b> | 5 439  | 429 558                                    | 100 423                                  | 306                   |  |   |                                | 13 198          | 548 923 |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |              |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | <b>R1710</b> | -777   | -54 157                                    | 35 727                                   | -1 770                |  |   |                                | -48 149         | -69 126 |
| Part des réassureurs                              | <b>R1720</b> | -368   |  |  |                       |  |   |                                |                 | -368    |
| Net   | <b>R1800</b> | -408   | -54 157                                    | 35 727                                   | -1 770                |  |   |                                | -48 149         | -68 757 |
| <b>Dépenses engagées</b>                          | <b>R1900</b> | 28 509   | 23 435                                     | 4 599                                    | 1 238                 |  |   |                                | 437             | 58 218  |
| <b>Autres dépenses</b>                            | <b>R2500</b> |  |  |  |                       |  |   |                                |                 | 5 282   |
| <b>Total des dépenses</b>                         | <b>R2600</b> |  |  |  |                       |  |   |                                |                 | 63 500  |

**Etat S.12.01.02 Provisions Techniques Vie et Santé SLT**

|  |              | Assurance indexée et en unités de compte |           |        |           | Autres assurances vie |         |       | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance acceptée | Total (vie hors santé, y compris UC) | Assurance santé (assurance directe) |       |       |       | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé | Réassurance santé (réassurance acceptée) | Total (santé similaire à la vie) |
|--|--------------|--|-----------|--------|-----------|-----------------------|---------|-------|--|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------|-------|-------|---|--|----------------------------------|
|  |              | C0020                                    | C0030     | C0040  | C0050     | C0060                 | C0070   | C0080 |  |                      |                                      | C0160                               | C0170 | C0180 | C0190 |   |  |                                  |
| <b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>   | <b>R0010</b> |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | <b>R0020</b> |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| <b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>  |              |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| <b>Meilleure estimation</b>  |              |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| <b>Meilleure estimation brute</b>  | <b>R0030</b> | 5 982 620                                |           | 14 383 | 1 018 901 |                       | -71 222 |       |  | 94 809               | 7 039 491                            |                                     |       | 0     |       |   | -52 110                                  |                                  |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie  | <b>R0080</b> |  |           |        |           |                       | -40 705 |       |  |                      | -40 705                              |                                     |       | 0     |       |   | -25 488                                  |                                  |
| Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total  | <b>R0090</b> | 5 982 620                                |           | 14 383 | 1 018 901 |                       | -30 518 |       |  | 94 809               | 7 080 196                            |                                     |       | 0     |       |   | -26 623                                  |                                  |
| <b>Marge de risque</b>   | <b>R0100</b> | 55 271                                   | 9 546     |        |           | 658                   |         |       |  | 876                  | 66 351                               | 481                                 |       |       |       |   | 481                                      |                                  |
| <b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>   |              |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| Provisions techniques calculées comme un tout  | <b>R0110</b> |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| Meilleure estimation   | <b>R0120</b> |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| Marge de risque  | <b>R0130</b> |  |           |        |           |                       |         |       |  |                      |                                      |                                     |       |       |       |   |  |                                  |
| <b>Provisions techniques – Total</b>   | <b>R0200</b> | 6 037 890                                | 1 042 831 |        |           | -70 564               |         |       |  | 95 685               | 7 105 842                            | -51 629                             |       |       |       |   | -51 629                                  |                                  |

**Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

|  |              | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|--|--------------|--|---|--|--|--|
|  |              |  | C0010   | C0030  | C0050  | C0070  |
| <b>Provisions techniques</b>   | <b>R0010</b> | 7 057 893  |   |  | 79 088   |  |
| <b>Fonds propres de base</b>   | <b>R0020</b> | 521 089  |   |  | -59 404  |  |
| <b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>                       | <b>R0050</b> | 521 089  |   |  | -59 404  |  |
| <b>Capital de solvabilité requis</b>                                     | <b>R0090</b> | 384 551  |   |  | 55 382   |  |
| <b>Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b> | <b>R0100</b> | 521 089  |   |  | -59 404  |  |
| <b>Minimum de capital requis</b>   | <b>R0110</b> | 173 048  |   |  | 16 804   |  |

**Etat S.23.01.01 : Fonds Propres**

|  |              | Total          | Niveau 1 – non<br>restreint | Niveau 1 –<br>restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|----------------|-----------------------------|-------------------------|----------|----------|
|  |              | C0010          | C0020                       | C0030                   | C0040    | C0050    |
| <b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>                                      |              | -              | -                           | -                       | -        | -        |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)   | <b>R0010</b> | 142 184        | 142 184                     |                         |          |          |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires   | <b>R0030</b> | 3 398          | 3 398                       |                         |          |          |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel   | <b>R0040</b> |                |                             |                         |          |          |
| Comptes mutualistes subordonnés  | <b>R0050</b> |                |                             |                         |          |          |
| Fonds excédentaires  | <b>R0070</b> |                |                             |                         |          |          |
| Actions de préférence  | <b>R0090</b> |                |                             |                         |          |          |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  | <b>R0110</b> |                |                             |                         |          |          |
| Réserve de réconciliation  | <b>R0130</b> | 375 507        | 375 507                     |                         |          |          |
| Passifs subordonnés  | <b>R0140</b> |                |                             |                         |          |          |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets   | <b>R0160</b> |                |                             |                         |          |          |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra  | <b>R0180</b> |                |                             |                         |          |          |
| <b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>      |              |                |                             |                         |          |          |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II             | <b>R0220</b> |                |                             |                         |          |          |
| <b>Déductions</b>  |              |                |                             |                         |          |          |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers  | <b>R0230</b> |                |                             |                         |          |          |
| <b>Total fonds propres de base après déductions</b>  | <b>R0290</b> | <b>521 089</b> | <b>521 089</b>              |                         |          |          |
| <b>Fonds propres auxiliaires</b>   |              |                |                             |                         |          |          |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande   | <b>R0300</b> |                |                             |                         |          |          |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | <b>R0310</b> |                |                             |                         |          |          |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande   | <b>R0320</b> |                |                             |                         |          |          |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande   | <b>R0330</b> |                |                             |                         |          |          |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE   | <b>R0340</b> |                |                             |                         |          |          |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  | <b>R0350</b> |                |                             |                         |          |          |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  | <b>R0360</b> |                |                             |                         |          |          |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE  | <b>R0370</b> |                |                             |                         |          |          |
| Autres fonds propres auxiliaires   | <b>R0390</b> |                |                             |                         |          |          |

|   |              | Total          | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---|--------------|----------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
|   |              | C0010          | C0020                    | C0030                | C0040    | C0050    |
| <b>Total fonds propres auxiliaires</b>  | <b>R0400</b> |                |                          |                      |          |          |
| <b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>                                     |              |                |                          |                      |          |          |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | <b>R0500</b> | 521 089        | 521 089                  |                      |          |          |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis     | <b>R0510</b> | 521 089        | 521 089                  |                      |          |          |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis   | <b>R0540</b> | 521 089        | 521 089                  |                      |          |          |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis       | <b>R0550</b> | 521 089        | 521 089                  |                      |          |          |
| <b>Capital de solvabilité requis</b>  | <b>R0580</b> | <b>384 551</b> |                          |                      |          |          |
| <b>Minimum de capital requis</b>  | <b>R0600</b> | <b>173 048</b> |                          |                      |          |          |
| <b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>            | <b>R0620</b> | <b>1,355</b>   |                          |                      |          |          |
| <b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>                | <b>R0640</b> | <b>3,011</b>   |                          |                      |          |          |

|  |              | C0060          |  |
|--|--------------|----------------|--|
| <b>Réserve de réconciliation</b>   |              |                |  |
| Excédent d'actif sur passif  | <b>R0700</b> | 521 276        |  |
| Actions propres (détenues directement et indirectement)  | <b>R0710</b> |                |  |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles   | <b>R0720</b> |                |  |
| Autres éléments de fonds propres de base   | <b>R0730</b> | 145 582        |  |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | <b>R0740</b> | 187            |  |
| <b>Réserve de réconciliation</b>   | <b>R0760</b> | <b>375 507</b> |  |
| <b>Bénéfices attendus</b>  |              |                |  |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  | <b>R0770</b> |                |  |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie  | <b>R0780</b> |                |  |
| <b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>   | <b>R0790</b> | <b>0</b>       |  |

**Etat S.25.01.21 : SCR**

|  |              | Capital de solvabilité requis brut | PPE   | Simplifications |
|--|--------------|------------------------------------|-------|-----------------|
|  |              | C0110                              | C0090 | C0180           |
| Risque de marché                             | <b>R0010</b> | 786 498                            |       |                 |
| Risque de défaut de la contrepartie          | <b>R0020</b> | 4 261                              |       |                 |
| Risque de souscription en vie                | <b>R0030</b> | 134 001                            |       |                 |
| Risque de souscription en santé              | <b>R0040</b> | 17 135                             |       |                 |
| Risque de souscription en non-vie            | <b>R0050</b> |                                    |       |                 |
| Diversification                              | <b>R0060</b> | -105 578                           |       |                 |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | <b>R0070</b> |                                    |       |                 |
| <b>Capital de solvabilité requis de base</b> | <b>R0100</b> | 836 318                            |       |                 |

|   |              |          |  |
|---|--------------|----------|--|
| <b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>  |              | -        |  |
| Risque opérationnel   | <b>R0130</b> | 27 644   |  |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques  | <b>R0140</b> | -418 001 |  |
| Capacité d'absorption de pertes des impôts différés   | <b>R0150</b> | -62 922  |  |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE    | <b>R0160</b> |          |  |
| <b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>          | <b>R0200</b> | 384 551  |  |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies   | <b>R0210</b> |          |  |
| <b>Capital de solvabilité requis</b>  | <b>R0220</b> | 384 551  |  |
| <b>Autres informations sur le SCR</b>   |              |          |  |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée                            | <b>R0400</b> |          |  |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante                              | <b>R0410</b> | 378 023  |  |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés                           | <b>R0420</b> | 6 528    |  |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | <b>R0430</b> |          |  |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304                    | <b>R0440</b> |          |  |

**Etat S.28.01.01 : MCR**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

|  |              | <b>C0010</b> |        |
|--|--------------|--------------|--------|
| RésultatMCR <sub>NL</sub>  | <b>R0010</b> | 1 489        |        |
|  |              | <b>C0020</b> |        |
|  |              | <b>C0030</b> |        |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente                        | <b>R0020</b> |              |        |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente       | <b>R0030</b> | 3 647        | 11 894 |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente        | <b>R0040</b> |              |        |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente   | <b>R0050</b> |              |        |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente          | <b>R0060</b> |              |        |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente       | <b>R0070</b> |              |        |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | <b>R0080</b> |              |        |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente     | <b>R0090</b> |              |        |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente               | <b>R0100</b> |              |        |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente               | <b>R0110</b> |              |        |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente                            | <b>R0120</b> |              |        |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente           | <b>R0130</b> |              |        |
| Réassurance santé non proportionnelle  | <b>R0140</b> |              |        |
| Réassurance accidents non proportionnelle  | <b>R0150</b> |              |        |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle                            | <b>R0160</b> |              |        |
| Réassurance dommages non proportionnelle   | <b>R0170</b> |              |        |

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

|   |              | <b>C0040</b> |           |
|---|--------------|--------------|-----------|
| RésultatMCR <sub>L</sub>  | <b>R0200</b> | 181 983      |           |
|   |              | <b>C0050</b> |           |
|   |              | <b>C0060</b> |           |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties                | <b>R0210</b> | 5 446 453    |           |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures | <b>R0220</b> | 630 975      |           |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte            | <b>R0230</b> | 1 033 285    |           |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé                   | <b>R0240</b> |              |           |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | <b>R0250</b> |              | 8 631 202 |

**Calcul du MCR global**

|                                  |              | <b>C0070</b>   |  |
|----------------------------------|--------------|----------------|--|
| MCR linéaire                     | <b>R0300</b> | 183 472        |  |
| Capital de solvabilité requis    | <b>R0310</b> | 384 551        |  |
| Plafond du MCR                   | <b>R0320</b> | 173 048        |  |
| Plancher du MCR                  | <b>R0330</b> | 96 138         |  |
| MCR combiné                      | <b>R0340</b> | 173 048        |  |
| Seuil plancher absolu du MCR     | <b>R0350</b> | 173 048        |  |
|                                  |              | <b>C0070</b>   |  |
| <b>Minimum de capital requis</b> | <b>R0400</b> | <b>173 048</b> |  |